

INSCRIPTIONS COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE

- Les personnes âgées nées avant 1953,
- Les femmes seules nées avant 1975 et
- Les personnes titulaires d'une carte d'invalidité peuvent bénéficier d'un stère de bois de chauffage à 18 €.

RAPPEL DES CONDITIONS :

- Un lot par foyer
- Avoir un poêle à bois ou une cheminée
- Posséder une résidence principale sur la commune



Vendre ou céder son bois est illégal,

Tout contrevenant perdra son droit au bois de chauffage.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION en MAIRIE LE 31 MAI POUR
UNE LIVRAISON COURANT SEPTEMBRE.
ATTENTION AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE APRES
CETTE DATE.**

**Toutes les réservations doivent être accompagnées du règlement de
18€**